

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 2 (1914)

Heft: 20

Artikel: La session plénière du Conseil international des femmes

Autor: Chaponnière, P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249612>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A côté, en effet, des leçons théoriques qu'elles reçoivent, les jeunes élèves sont astreintes à des exercices pratiques. Elles vont dans le jardin populaire s'occuper des petits enfants pauvres. Elles vont à la classe de garde qui, en Allemagne, dure toute l'après-midi; elles vont à l'Ecole ménagère; elles apprennent aussi avec un soin touchant à faire des travaux qui peuvent être utiles à la ménagère pauvre : raccommodage, tricot, cuisine simple. Quelques-unes d'entr'elles s'offriront comme aides dans ces bureaux de placement municipaux qui fonctionnent si utilement en Allemagne, ou bien dans les bureaux de statistique sociale.

Cet esprit de haute et intelligente philanthropie qui anime l'enseignement de l'école et ses élèves est tout à fait, me semble-t-il, en rapport avec la tendance actuelle du gouvernement allemand. On s'occupe beaucoup du peuple en Allemagne : lois d'assurances, contre la maladie, les accidents, la maternité; lois qui astreignent les patrons à envoyer leurs apprentis à la *Handwerkskammer* (école d'apprentissage); lois scolaires qui assurent le perfectionnement de l'instruction des enfants du peuple, sont les preuves vivantes de cette préoccupation du gouvernement impérial. Et cependant l'Allemagne demeure le pays hiérarchisé par excellence, celui où le sentiment de la division et de la superposition des classes existe avec le plus de force, avec plus de force, je crois, qu'en Angleterre. Il n'est donc pas surprenant qu'une école s'adressant très spécialement aux jeunes filles des classes aisées ait pour tendance d'en faire des philanthropes intelligentes, plutôt que des participantes du grand mouvement de transformation économique que sont les coopératives et les syndicats.

Le succès croissant de l'école prouve d'ailleurs qu'elle répond à un besoin. Ses 120 élèves étouffent maintenant dans les classes trop petites qui leur furent réservées. Elles vont émigrer dans une jolie maison neuve où l'espace leur sera moins ménagé. Et la fondatrice de cette œuvre si intéressante et si utile doit éprouver aujourd'hui la joie légitime de la sèmeuse qui voit la moisson onduler sur les sillons qu'elle creusait hier dans l'anxiété et l'espérance.

Louise COMPAIN.

Les Réunions féministes de Rome

I. La Session plénière du Conseil international des Femmes.

A. Les Séances de travail.

Genève, mai 1914.

Chère Rédactrice,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander de résumer pour vous mes impressions sur la session plénière du Conseil international des Femmes qui s'est tenue à Rome du 5 au 14 mai.

Après Londres, après Berlin, après Toronto, il appartenait à la Ville Éternelle d'accueillir à son tour, dans son cadre de beauté incomparable, les déléguées des 21 pays affiliés au Conseil, venues pour traiter ensemble quelques-unes des questions importantes que notre époque pose à la femme.

Comme nous, et bien avant nous, nous dit-on, les matrones romaines se réunissaient au Mont Quirinal d'abord, au Forum de Trajan plus tard, afin d'y traiter ensemble des questions de cérémonial, de costume, voire même de préséance; nos problèmes d'aujourd'hui les ont-elles abordés... qui nous le dira ?

D'autres plumes que la mienne diront sans doute ce que fut l'accueil des femmes italiennes et de leur présidente, la comtesse Spalletti, avec quel soin et quelle bonne grâce elles avaient préparé à celles que les travaux du Conseil international groupaient dans leurs murs, non seulement des réceptions charmantes, mais pour celles auxquelles les séances de travail laissaient quelques loisirs, des visites intéressantes aux nombreuses œuvres sociales ou philanthropiques fondées ou dirigées par des femmes, ainsi que des visites aux différents musées et aux merveilles artistiques qu'ils renferment. Je me bornerai ici à vous dire quelques mots des questions traitées en séance du Conseil et de quelques résolutions qui y ont été votées.

Pour celles qui, comme moi, ont assisté déjà à d'autres assemblées du Conseil international, celle de cette année représente un progrès très décisif, tant par le nombre des sujets qui y ont été traités que par leur importance.

La cause principale, à notre avis, de ce développement, très normal d'ailleurs, doit, nous semble-t-il, être cherchée dans l'activité plus grande déployée par les diverses Commissions permanentes et dans le fait que celles-ci, au lieu de se réunir une fois en cinq ans comme précédemment, ont été convoquées, depuis les assemblées de Toronto, chaque fois que le Comité exécutif s'est réuni. Cette innovation, laquelle, il faut bien le dire, constitue pour les Conseils nationaux une nouvelle et lourde charge, nous semble néanmoins de nature à donner aux travaux du Conseil une base solide et définitive.

La plupart des propositions figurant au programme des récentes assemblées de Rome, et au sujet desquelles le Conseil a été appelé à se prononcer, émanaient, en effet, des Commissions.

Sur la proposition de la *Commission pour la Paix et l'Arbitrage*, le Conseil international s'est prononcé en faveur du principe de la médiation dans les conflits internationaux.

Dans le domaine du *droit civil*, l'assemblée a voté les résolutions suivantes : 1° concernant la Femme mariée : « Le Conseil international des Femmes recommande aux Conseils nationaux affiliés de s'efforcer d'obtenir des lois qui garantissent l'intégrité de la capacité civile de la femme mariée, quant à sa personne et à ses biens ; » 2° concernant les droits de la mère : « Le C. I. F. émet le vœu que, dans tous les Conseils affiliés, la loi sanctionne l'égalité de droits du père et de la mère, quant à la garde, la tutelle, l'éducation et le droit de correction de leurs enfants communs. Et que la loi stipule en outre qu'en cas de dissentiment grave des parents et à la demande de l'un d'entre eux, la décision soit remise à l'autorité compétente. »

— Un autre vœu adopté insiste sur l'importance qu'il y a à ce que des mesures légales soient prises pour qu'une pension alimentaire soit allouée dans tous les cas aux épouses, aux mères et aux enfants — tant légitimes que nés hors du mariage, et engage tous les Conseils nationaux à travailler dans leurs pays respectifs à obtenir une convention internationale assurant l'exécution des décisions des tribunaux de tous pays.

La question de la nécessité de l'établissement, dans tous les pays qui ne les possèdent pas encore, de tribunaux spéciaux pour enfants était également à l'ordre du jour et n'a pas donné lieu à une longue discussion, chacun étant pleinement convaincu de l'urgence qu'il y a à soustraire les enfants coupables de crimes ou de délits à la procédure suivie pour les adultes et aux promiscuités des établissements pénitentiaires ordinaires. Convaincu également de l'absolue nécessité qu'il y a dans l'intérêt même des enfants à donner aux femmes un rôle et une part d'influence dans les tribunaux pour enfants, le Conseil a adopté le vœu suivant : « Le C. I. F. insiste fortement pour que les

« femmes soient admises à siéger dans les tribunaux pour enfants mineurs comme assesseurs et conseils. » A l'exception de ce dernier vœu dont la prise en considération constituerait pour nous, femmes suisses, un progrès très désirable, il n'y a rien dans les vœux qui précèdent pour lequel nous n'ayons lutté déjà et que nous n'ayons déjà obtenu, au moins en partie. Mais pour nombre d'autres nations affiliées comme nous au C. I. F. tout, ou presque tout, dans le domaine des droits civils de la femme, reste à conquérir.

Dans le domaine de la moralité publique, le Conseil s'est prononcé énergiquement en faveur de la suppression des maisons de tolérance et a adopté un vœu dans ce sens, en même temps qu'un vœu pour que des accords internationaux interviennent réglementant d'une façon uniforme, au point de vue des mineurs, la question des bureaux de placement et leur responsabilité; pour qu'une surveillance soit établie sur les transatlantiques et vaisseaux d'émigrants pour veiller à la sécurité des jeunes filles mineures.

Quoique d'autres sujets aient été abordés encore, je ne mentionnerai plus que deux résolutions qui se passent de commentaires, et qui forment en quelque sorte le complément nécessaire de tout ce qui précède.

La première recommande à tous les Conseils affiliés de veiller à ce que, dans toutes les écoles ouvertes aux jeunes filles, les principes essentiels des lois qui concernent la femme et l'enfant, les devoirs et les *droits* civiques de la femme, fassent l'objet d'un enseignement régulier.

La seconde, qui s'imposait en quelque sorte et que je cite textuellement, dit : « Considérant le changement rapide de l'orientation des problèmes que les gouvernements actuels ont à envisager, considérant que ces problèmes concernent de plus en plus la vie morale, l'éducation et les intérêts matériels des peuples, et qu'il devient de plus en plus important que les femmes envisagent leurs responsabilités au point de vue social : le C. I. F. exprime sa conviction profonde que, dans tous les pays où existe un gouvernement représentatif, le droit de vote en matière communale et politique doit être accordé aux femmes. »

Il est assez intéressant de rapprocher cette résolution de la résolution, très timide encore, adoptée au sujet du suffrage féminin à l'assemblée quinquennale de Berlin en 1904, et de mesurer le chemin parcouru au cours de ces dix années et l'intérêt croissant qui se manifeste dans le monde féminin à l'endroit du suffrage. Ainsi que le faisait remarquer très spirituellement la présidente de la Commission permanente pour le suffrage féminin, rappelant les débuts de cette commission, Dr Anna H. Shaw : « Plus notre nombre augmente, moins on a peur de nous. »

Si j'ajoute encore qu'une nouvelle Commission internationale, la *Commission du Travail et des Professions féminines* (prés. Dr Altmann-Gottheimer, Mannheim) est venue s'ajouter aux neuf commissions déjà existantes, et que l'assemblée a nommé pour une nouvelle période de cinq années sa présidente actuelle, Lady Aberdeen, je vous aurai, je crois, donné un aperçu assez complet de cette dernière session.

Direz-vous, comme le remarquait encore Dr Shaw, qu'au cours de nos séances si remplies nous avons voté un nombre de résolutions suffisant pour transformer le monde, si... car il y a un *si* — en mettant entre nos mains le bulletin de vote, qui nous permettra de travailler activement aux réformes dont nous avons reconnu l'urgente nécessité, on nous fournit le moyen de passer des aspirations aux réalisations pratiques ?

En attendant cette heure, le Conseil international des femmes

— et ce n'est pas là sa moindre valeur — poursuit son œuvre d'éducation, crée l'entente réciproque et rapproche les unes des autres les femmes du monde entier en vue d'une œuvre commune.

Croyez, chère Rédactrice, à mes sentiments de cordial dévouement.

P. CHAPONNIÈRE.

B. Quelques mots sur les séances de propagande.

La première de ces assemblées, tenue dans une magnifique salle décorée de tous les drapeaux des Conseils nationaux affiliés, fut une soirée de gala. Toutes les présidentes prirent la parole pour exprimer leur grand plaisir d'être venues à Rome et leur foi dans les résultats qu'obtiendra cette collaboration de tant de femmes. Aussi l'internationalisme paraît ainsi vivant et réalisable. Un souffle généreux soulève tous les cœurs, et c'est avec un sentiment de légitime fierté, causée par cette entente entre toutes les nations, que nous commençons nos travaux.

La deuxième assemblée eut lieu à l'Université, dans la salle de la Bibliothèque, magnifique comme dimensions, mais hélas trop petite tout de même. En outre l'acoustique est mauvaise. Le sujet : *La femme et la vie à la campagne* fut traité de façon très intéressante par M^{me} Hamilton (Canada) et surtout par M^{lle} Forckammer (Danemark). Les « Highschools », fondées en Danemark pour permettre aux femmes de la campagne d'apprendre en peu de semaines tout ce qui peut leur être utile pour leur vie à la campagne, peuvent enregistrer déjà à présent d'excellents résultats. Un médecin danois raconte que les ménages où la femme a pu suivre ces cours sont remarquables, soit par la tenue de la maison, ou des livres de compte, soit par le choix des livres, etc. Parlent encore une Hongroise et une Italienne, la doctoresse Cornelia Polesso, qui nous apprend qu'en Italie aussi le féminisme agraire est en progrès. (Entre nous, on ne s'en aperçoit pas beaucoup ! Partout des conserves de Lenzbourg, jamais de confitures.)

Le 11 mai, ce sujet très intéressant : *Criminalité infantile*, attire un nombreux public. Les idées émises ne sont pas nouvelles pour nous. L'excellent rapport de M^{me} Schreiber-Favre, lu par M^{me} Chaponnière, mérite d'être publié in-extenso. Les aperçus les plus originaux sont fournis par l'Amérique. La création de places de jeux nous paraît chose excellente.

Dernière assemblée : *L'évaluation économique du travail de la femme*. Mrs Creighton (Etats-Unis) parle des salaires de famine des femmes. M^{me} Duchêne (France) déplore que les femmes ne sachent pas se syndiquer et abaissent mutuellement le prix de leurs travaux. Puis Dr Gertrude Bäumer (Allemagne) nous communique ses idées sur la valeur du travail de la femme ménagère. D'emblée, elle rassure son auditoire par ces paroles si judicieuses : le travail d'une femme dans son intérieur ne peut pas se payer par de la monnaie sonnante, car celle qui travaille le plus, la ménagère pauvre, serait alors la moins rémunérée. D'accord avec toute l'assemblée, elle déclare en outre que le paiement du travail ménager de la femme équivaldrait à son abaissement, mais elle estime juste que la femme reçoive, en outre de l'argent pour son ménage, une somme pour son usage personnel et dont elle ne doit rendre compte à personne. C'est parce que la femme a la tendance à se sacrifier pour les autres qu'il faut lui créer une atmosphère où elle est hors du danger d'exagérer son effacement. Car il faut bien se persuader que la santé de la mère est la santé du peuple.

Enfin Rev. Anna Shaw termina la série ; et avec son délicieux humour et sa grande bonté, elle réussit à convaincre son